



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-58

En exercice : 29

Présents : 20 à l'ouverture de la séance à 20h34  
21 à l'arrivée de Mme AVELINE à 22h26

Votants : 29

Date de la convocation : 24 juin 2022 par courrier et par voie dématérialisée

Date de l'affichage : 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (21) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE (arrivée à 22h26), M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, M. DURAND, M. MAUCLERT, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE.

Pouvoirs (9) : M. HLAVAC à M. DE OLIVEIRA,  
Mme AVELINE à Mme VINOT (arrivée à 22h26),  
Mme BOYER à Mme BELMIN,  
M. ACHARD à M. FONTANES,  
Mme FERREIRA DOS SANTOS à Mme CUSSEAU,  
M. ROTH à Mme ALHADEF,  
M. BLONDAZ-GÉRARD à M. DUVIVIER,  
Mme ASCHEHOUG à M. GAUTHIER,  
Mme POULLOT à Mme GIRE.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À LA MAJORITÉ** et procède à l'appel.

Monsieur le Maire constate le quorum.

### **OBJET : AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2021**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**VU** l'attestation de reprise anticipée des résultats 2021 établie par l'ordonnateur et visée par le Comptable public en vue du vote du budget primitif 2021 ;

**VU** la délibération de reprise anticipée des résultats 2021 pour le vote du budget primitif 2022 ;

**VU** le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 ;

**CONSIDÉRANT** les résultats et les restes à réaliser arrêtés pour l'exercice 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la correspondance de la Trésorerie de Fontainebleau-Avon alertant la commune sur un écart de 0,57 centimes sur l'affectation définitive du résultat entre 2018 et 2019. Il convient de réaffecter cette somme par décision modificative au budget ;

**CONSIDÉRANT** le solde d'investissement à reprendre en 2021 tel que :

<b>Section d'investissement</b>	
Résultat 2020	1 322 104,67 €
Dépenses 2021	- 972 306,74 €
Recettes 2021	794 692,99 €
Sous-total	1 144 490,92 €
RAR dépenses	- 678 000,76 €
RAR recettes	414 307,00 €
Sous-total	- 263 693,76 €
<b>Total général</b>	<b>880 797,16 €</b>

**CONSIDÉRANT** qu'au regard de l'instruction comptable M14, le résultat dégagé par la section de fonctionnement doit servir en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à reprendre en 2021, l'excédent cumulé de fonctionnement à reprendre en 2022 se calcule tel que :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat 2020	3 722 116,07 €
Dépenses 2021	- 6 071 408,49 €
Recettes 2021	6 213 585,85 €
sur l'exercice	142 177,36 €
<b>Total</b>	<b>3 864 293,43 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ ;**

**Pour (20) :** M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC (pouvoir à M. DE OLIVEIRA), Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE (pouvoir à Mme VINOT), M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER (pouvoir à Mme BELMIN), M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD (pouvoir à M. FONTANES), Mme FERREIRA DOS SANTOS (pouvoir à Mme CUSSEAU), M. ROTH (pouvoir à Mme ALHADEF), Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER ;

**Contre (0) ;**

**Abstentions (9) :** M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD (pouvoir à M. DUVIVIER), Mme ASCHEHOUG (pouvoir à M. GAUTHIER), M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POUILLLOT (pouvoir à Mme GIRE) ;

**CONSTATE** que les résultats de la section d'investissement, déduction faite des restes à réaliser en dépenses et recettes ne génère pas de besoin de financement sur 2021 ;

**AFFECTE** au compte 001 de report à nouveau l'excédent d'investissement la somme de 1 144 490,92 € + 0,57 cts = **1 144 491,49 €** ;

**AFFECTE** au compte 002 fonctionnement, soit **3 864 293,43 €** ;

**ARRÊTE** l'affectation définitive des résultats 2021 tel qu'exposé supra ;

**DIT** que ces écritures ont fait l'objet d'une reprise anticipée pour le vote du budget primitif 2021 et que l'affectation en investissement sera corrigée par décision modificative au budget et qu'elles deviennent exécutoires par la présente ;

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**CERTIFIÉ  
EXECUTOIRE PAR  
LE MAIRE COMPTE  
TENU DE LA  
RECEPTION EN  
PREFECTURE ET DE  
LA PUBLICITÉ  
LE**

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 30 juin 2022

Le Maire

David DINTILHAC

L'Adjointe au Maire

La secrétaire de séance

Nathalie VINOT





Accusé de réception en préfecture  
077-217700376-20220630-DELIB\_22-58-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022